

Montréal, le 11 février 2020

Monsieur Louis-Olivier Falardeau Alain  
Chargé de projet  
Direction générale de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 3211-12-241

**Objet : Bilan provisoire des atteintes aux milieux humides et hydriques**  
**Projet éolien Des Cultures**

Monsieur Falardeau Alain,

Veuillez recevoir, par la présente, le bilan provisoire d'empiètement sur les milieux humides et hydriques potentiellement générées par le projet éolien Des Cultures. Bien que l'objectif de l'Initiateur soit toujours de ne générer aucune atteinte aux milieux humides et hydriques lors de la construction, de l'exploitation et du démantèlement du projet éolien Des Cultures, l'Initiateur a accepté de présenter un bilan provisoire des atteintes aux milieux humides et hydriques et ce, afin de se conformer au processus d'application du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques dans le contexte de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du MELCC. Par conséquent, l'Initiateur propose un bilan provisoire des atteintes aux milieux humides et hydriques qui se base sur des hypothèses prudentes ayant conduit au pire scénario. Ce bilan conservateur a été calculé en considérant les informations suivantes, quoique certaines hypothèses ne devraient pas être considérées comme des empiètements :

- Aucune atteinte aux milieux humides n'est anticipée. Tel que mentionné à la réponse 11 de l'addenda de mars 2019 de l'étude d'impact, aucun aménagement n'est prévu à moins de 138 mètres d'un milieu humide;
- Bien que le chemin d'accès à l'éolienne alternative A7 serait construit à même un chemin agricole existant, la portion de ce chemin qui se situe à l'extérieur de l'emprise du chemin existant (élargissement), mais à l'intérieur de la bande riveraine du cours d'eau adjacent a été considéré comme un empiètement permanent (voir carte zone 1);
- Bien que les ponceaux ne soient pas considérés comme des atteintes aux cours d'eau, l'empiètement dans les bandes riveraines des surfaces de travail nécessaires à l'installation de ces ponceaux a été considéré (voir carte zone 1 et carte zone 4);
- Les parties des aires de montage de rotor au sol qui surplombent les bandes riveraines des cours d'eau ont été prises en compte puisqu'il pourrait être nécessaire de débroussailler (voir carte zone 2 et carte zone 3);

---

**Siège social**

Téléphone : 418 392-5088 – Sans frais : 1 866 392-5088 – Télécopieur : 418 392-5080  
Courriel : [info@activaenviro.ca](mailto:info@activaenviro.ca) - Internet : [www.activaenviro.ca](http://www.activaenviro.ca)

- Bien qu'il soit prévu que les traverses du réseau collecteur soient réalisées selon la méthode du forage directionnel et que les aires de travail du forage directionnel seront localisées à l'extérieur des bandes riveraines, l'espace occupé par le collecteur sous la bande riveraine et sous le cours d'eau a été considéré comme un empiètement (voir carte zone 3).

Les atteintes aux milieux hydriques sont résumées dans le tableau suivant :

Superficie de l'empiètement dans la bande riveraine				
Éolienne	Structure	Permanent	Temporaire	Carte
A7	Chemin	622,81 m <sup>2</sup>	672,89 m <sup>2</sup>	Zone 1
A7	Ponceau	145,17 m <sup>2</sup>	886,89 m <sup>2</sup>	Zone 1
T6	Rotor au sol	0	701,22 m <sup>2</sup>	Zone 2
T6	Rotor au sol	0	31,44 m <sup>2</sup>	Zone 2
T3	Rotor au sol	0	152,38 m <sup>2</sup>	Zone 3
	Traverse collecteur 1	0	40,17 m <sup>2</sup>	Zone 3
	Traverse collecteur 2	0	41,82 m <sup>2</sup>	Zone 3
	Traverse collecteur 3	0	40,1 m <sup>2</sup>	Zone 3
	Traverse collecteur 4	0	40,04 m <sup>2</sup>	Zone 3
	Traverse collecteur 5	0	211,39 m <sup>2</sup>	Zone 3
T5	Ponceau	148,44 m <sup>2</sup>	457,4 m <sup>2</sup>	Zone 4
<b>Total</b>		<b>916,42 m<sup>2</sup></b>	<b>3275,74 m<sup>2</sup></b>	
<b>Global</b>		<b>4192,16 m<sup>2</sup></b>		

Au terme de cette analyse, le bilan provisoire des atteintes aux milieux humides et hydriques du projet éolien Des Cultures est le suivant :

- ✓ aucune atteinte aux milieux humides n'est prévue;
- ✓ les activités de construction du projet pourraient empiéter temporairement sur 3 275,74 m<sup>2</sup> dans les bandes riveraines des cours d'eau;
- ✓ l'installation des infrastructures du projet pourraient empiéter sur 916,42 m<sup>2</sup> de manière permanente dans les bandes riveraines.

L'Initiateur s'engage à appliquer les mesures d'atténuation présentées à la page 111 du volume 1 de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, ainsi qu'au pages 109, 111 et 112 de l'Addenda 1 de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, soit, en résumé, les mesures suivantes :

- privilégier la période d'étiage,
- installer des barrières à sédiments à l'amont et à l'aval de la zone d'intervention du cours d'eau en prévention d'éventuels orages,
- inspecter la machinerie pour s'assurer qu'il n'y a aucune fuite d'huile et de carburant et qu'elle est en bon état de fonctionnement;
- utiliser de l'huile de machinerie de type biodégradable
- avoir une trousse de déversement à proximité des lieux d'intervention.

#### Siège social

Téléphone : 418 392-5088 – Sans frais : 1 866 392-5088 – Télécopieur : 418 392-5080  
 Courriel : [info@activaenviro.ca](mailto:info@activaenviro.ca) - Internet : [www.activaenviro.ca](http://www.activaenviro.ca)

Dans l'éventualité qu'il y ait des atteintes temporaires aux milieux hydriques, l'Initiateur s'engage à soumettre un programme de remise en état des bandes riveraines qui feraient l'objet d'atteintes temporaires. Ce programme aurait comme objectif de remettre les bandes riveraines dans un état semblable à l'état initial en ce qui concerne la nature du sol et sa compaction, le type de végétation en place, ainsi que le profil topographique de la bande riveraine. Si requis, ce programme détaillé sera présenté au MELCC dans le cadre des demandes d'autorisations ministérielles dont fera l'objet le projet éolien Des Cultures.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

*François Tremblay*  
François Tremblay  
Directeur de projet  
Activa Environnement  
514 588-7661  
[ftremblay@activaenviro.ca](mailto:ftremblay@activaenviro.ca)

p. j. 4 cartes présentant les détails des atteintes aux milieux hydriques  
c. c. Monsieur Mouloud Merbouche, Kruger Énergie

---

**Siège social**

Téléphone : 418 392-5088 – Sans frais : 1 866 392-5088 – Télécopieur : 418 392-5080  
Courriel : [info@activaenviro.ca](mailto:info@activaenviro.ca) - Internet : [www.activaenviro.ca](http://www.activaenviro.ca)

















